



Amiens, le 25 mars 2019

Communiqué de presse

**Elections municipales complémentaires
Commune d'Yvrencheux**



Par arrêté préfectoral du 21 mars 2019, les électrices et électeurs de la commune d'Yvrencheux sont convoqués le dimanche 12 mai 2019 (et le dimanche 19 mai en cas de second tour) à l'effet de procéder à l'élection de 3 conseillers municipaux.

Le scrutin sera ouvert à 8 heures et clos à 18 heures.

RAPPEL : Pour les élections municipales, la déclaration de candidature est désormais obligatoire.

Dans les communes de moins de 1.000 habitants, le dépôt d'une candidature est obligatoire. Dans le cas d'un second tour, et uniquement dans le cas où le nombre de candidats présents aurait été inférieur au nombre de sièges de conseillers municipaux à pourvoir, seuls les candidats qui ne se seraient pas présentés au premier tour doivent déposer une déclaration de candidature pour le second tour.

L'enregistrement des candidatures s'effectue à la sous-préfecture d'Abbeville sise 19 rue des Minimes aux dates et heures suivantes :

Pour le 1^{er} tour :

- du jeudi 18 avril au jeudi 25 avril 2019 de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures excepté le jeudi 25 avril jusqu'à 18 heures.

Pour le 2^{ème} tour :

- du lundi 13 mai au mardi 14 mai 2019 de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures excepté le mardi 14 mai 2019 jusqu'à 18 heures..

Il est vivement conseillé de prendre rendez-vous pour le dépôt des candidatures.